

Avis de l'Académie de médecine "Masques et covid" 22 mars 2019

22/03/2020

Dans un avis du 22 mars 2019, l'Académie de médecine après un rappel historique des stocks de masques en France depuis deux décennies, fait des recommandations sur la pénurie actuelle de masques afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir.

Concernant la gestion des masques, l'Académie considère qu'en raison de la pénurie, l'attribution des masques disponibles doit aller en priorité aux professionnels les plus exposés. Parmi ces professionnels, l'attribution des masques FFP2 disponibles doit aller :

- d'abord aux professionnels de santé effectuant les actes les plus à risque de transmission du virus (intubation, extubation, ventilation mécanique, aspiration trachéale, kinésithérapie...) ;
- ensuite aux professionnels des établissements de santé en charge des soins ou au contact étroit de personnes malades du fait du covid-19 ou de personnes suspectées de l'être ;
- et aux professionnels de santé (médecins, infirmiers, aides-soignants, ambulanciers...) en contact étroit avec des personnes suspectes d'être malades du fait du Covid-19 en secteur de soins du milieu libéral, en établissement médico-social ou à domicile.

Par ailleurs, l'Académie opère une distinction entre les masques chirurgicaux anti-projection qui n'apportent pas de protection, qu'ils soient en tissu ou en papier et les masques FFP2, seuls capables d'offrir une certaine capacité de filtration et un degré d'étanchéité suffisant pour réduire le risque de contamination.

Concernant la pénurie de masques, l'Académie recommande de réexaminer la stratégie de stockage des masques, notamment de type FFP2, afin que l'Etat se dote d'un stock stratégique de ce type de masques mobilisables en urgence à partir d'une plateforme nationale ou zonales. Le dimensionnement de ces plateformes devra tenir compte de l'ensemble des populations cibles identifiées dans le cadre de la doctrine d'emploi de ces masques.

Cette nouvelle stratégie, qui ne doit pas déresponsabiliser les établissements et les professionnels du secteur libéral vis-à-vis de leurs personnels, devrait néanmoins permettre de mieux faire face aux circonstances dans lesquelles la gravité de l'épidémie imposerait d'élargir l'emploi des masques FFP2 aux professionnels en continuité d'activité sur des postes de guichet, d'accueil ou de sécurité, ou de susciter une intensification des mesures barrières en incitant à un usage plus large du masque chirurgical anti-projection dans la population générale. L'Académie indique que cette nouvelle stratégie de stockage devrait contribuer au maintien d'une capacité de production de ces masques sur le territoire national, mais il est indispensable que dans le cadre de la préparation à une pandémie, le stockage fasse l'objet d'un contrôle étroit et régulier de la part du Parlement, afin d'assurer un suivi transparent de l'évolution des stocks de masques par nature et quantité.